

Les ramifications du projet de loi C-377 (souhaitant apparemment remédier à un problème inventé de toutes pièces?) sont telles qu'il aurait des répercussions financières terribles sur le syndicalisme en général et notre section locale en particulier. « C'est une tentative pour créer un problème inexistant. »

Le mouvement syndical canadien produit des états financiers qui sont vérifiés, puis soumis à des conseils de direction élus, à toutes les sections locales et aux délégués pendant les assemblées. Les syndicats sont tenus de soumettre les états financiers vérifiés aux Commissions des relations de travail provinciale et fédérale. Le Code canadien du travail stipule que les états financiers doivent être mis à la disposition des membres de la section locale. Les états financiers sont généralement fournis systématiquement à tous les membres du syndicat; quand ce n'est pas le cas, tout syndiqué peut en demander un exemplaire à sa section locale ou directement à la Commission des relations de travail. L'obligation de déclaration suggérée par le projet de loi n'est aucunement nécessaire. Le processus existant est ouvert, équitable, démocratique et responsable.

Les renseignements financiers de chaque syndicat sont déjà disponibles pour les membres, lors de réunions ouvertes où tous peuvent en prendre connaissance. Nous respectons déjà les règles de divulgation financière qu'impose généralement le gouvernement provincial. Pourquoi? Pas seulement parce que la loi nous y contraint, mais pour rendre compte à nos membres. Nous avons déjà une constitution du syndicat et des statuts de section locale exigeant la participation et l'autorisation des membres pour toute nouvelle dépense, dont le coût de gérer les exigences envisagées, vu que [traduction] « aucune dépense ne peut être engagée sans dépôt de motion »; il serait nécessaire de les modifier.

L'initiative du gouvernement fédéral pour contraindre les syndicats à rendre leurs livres publics est une tactique purement politique pour taper sur les syndicats. C'est une autre tentative d'intimidation. On s'en prend à nous alors que nous n'avons rien fait de mal. C'est un autre exemple de la détermination du gouvernement conservateur à démolir l'autonomie et la gouvernance de notre section locale.

Le projet de loi à l'étude est manifestement inéquitable et hypocrite : il impose aux organisations syndicales une obligation de déclaration dont sont exempts d'autres types d'organisations jouissant pourtant aussi d'une exemption d'impôt. Notons que c'est précisément la situation des associations professionnelles de médecins, d'avocats ou de comptables qui payent des cotisations. (On parle seulement de cotisations professionnelles plutôt que de cotisations syndicales, parce que ça fait mieux entre gens bien.) Ces cotisations professionnelles, elles aussi pleinement déductibles de l'impôt et régies par la même disposition de la *Loi sur l'impôt*, ne sont pas ciblées par C-377. Si le gouvernement tenait véritablement à la reddition de comptes et à la transparence, il devrait d'abord faire le ménage dans sa cour, vu que les députés, financés par l'argent des contribuables, ne sont pas tenus de divulguer le détail de leurs dépenses et s'en abstiennent. En outre, dans ce pays, il y a beaucoup plus d'examen et de transparence pour les états financiers des syndicats que pour ceux des sociétés.

Ce gouvernement est bien mal placé pour faire la leçon en matière de transparence. Jamais, par exemple, il n'a expliqué où étaient passés les dizaines de milliards de dollars des contribuables canadiens distribués à de grosses sociétés pourtant prospères. D'ici 2014, le total des dégrèvements d'impôts consentis aux grosses sociétés par le gouvernement actuel depuis 2006 dépassera 220 milliards de dollars. J'ai bien dit 220 milliards! Que ce gouvernement conservateur prône pieusement la reddition de comptes, c'est du délire. Le projet de loi à l'étude introduirait deux poids et deux mesures. C'est insensé, sauf si la même exigence s'applique au camp du gouvernement. Qu'il l'impose donc aux sociétés, aux banques et aux multinationales. Là, au moins, on sera sur un pied d'égalité pour la négociation.

Le ressort du projet de loi est idéologique. Rien n'indique que les organismes syndicaux ne rendent pas de comptes à leurs membres. Tout porte à croire que cette mesure législative odieuse et choquante fait partie d'une offensive orchestrée où le gouvernement se sert du député de South Surrey-

White Rock-Cloverdale pour véhiculer son mépris et ses préjugés à l'encontre du mouvement syndicaliste, dont les avancées jalonnent pourtant l'histoire de notre pays.

Le député conservateur Russ Hiebert, qui parraine le projet de loi et affirme [traduction] « Je suis là pour servir mes électeurs et les Canadiens dans leur ensemble », semble jouir de l'appui de groupes hostiles au syndicalisme, comme le Fraser Institute, les entrepreneurs à atelier ouvert et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il adopte simplement la pratique désormais courante de son parti : le dépôt de projets de loi inutiles, pour régler des problèmes qui n'existent pas. Le projet de loi veut la divulgation de renseignements confidentiels aux entreprises et au gouvernement, leur donnant un avantage concurrentiel et politique injuste. Avec le projet de loi, l'employeur peut arriver à la table de négociation armé de toutes les données financières voulues pour mener une guerre d'attrition et acculer un syndicat à la faillite, une partie jouissant ainsi sur son concurrent d'un avantage spectaculaire.

On l'a vu : chaque fois que le gouvernement peut opprimer les travailleurs, il en profite. Il est injuste de soumettre les mouvements syndicaux seulement à un examen de ce type. Nous ne méritons pas une telle attaque.

Le projet de loi est inutile et irresponsable. On intimide encore les gens. Quels intérêts sert le projet de loi? Pas ceux des syndicats ni des travailleurs.

Le projet de loi risque de contrevenir à la liberté d'association au pays, ainsi qu'au droit à la protection de la vie privée et à la liberté d'expression. Les dispositions du projet de loi vont beaucoup plus loin que celles imposées aux organismes de bienfaisance. Nous serions tenus de publier les montants retirés de nos caisses de retraite, de santé et bien-être, et de formation (que n'alimente pourtant aucun argent du contribuable), ce qui créerait des problèmes de protection de la vie privée. Mettons que vous touchiez la valeur actualisée d'une prestation de retraite, que votre retraite fasse l'objet d'un partage des biens matrimoniaux ou que le régime fournisse à vos enfants des médicaments valant plus de 5 000 \$ par mois, ces renseignements personnels seront divulgués. Le salaire de toute personne travaillant pour votre section locale le sera aussi. Je vous le demande : est-ce que je suis censé savoir combien vaut la retraite de vos parents ou de vos grands-parents, quels médicaments sont couverts ou pas par leur assurance santé, quelles prestations de santé vous touchez pour vous ou vos enfants ou encore à combien se chiffrent vos dons à des organismes caritatifs? Non, je ne crois pas.

Le projet de loi à l'étude est une insulte pure et simple pour les travailleurs du Canada. C'est une attaque partisane contre les hommes et les femmes qui se présentent au travail jour après jour pour subvenir aux besoins de leur famille et contre les syndicats qui les représentent. Avec ce projet de loi, le gouvernement bafoue une justice fondamentale.

Je vous exhorte encore respectueusement à voter contre ce projet de loi, pour réaffirmer la justice et le droit à la protection de la vie privée.

**Rick Prouty**

General Teamsters, Section locale 362